

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE



SEANCE DU
26 Juin 2023

**OBJET DE LA
DELIBERATION**

CONVENTION ENTRE
LA CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES
ET LA VILLE DE DOURGES
POUR LE DÉVELOPPEMENT
DES SÉJOURS ENFANTS
MODIFICATION

Séance ordinaire du 26 Juin 2023

L'an deux mil vingt-trois le Vingt-six Juin à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 20 Juin 2023 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. (Proc de M. THUILLIEZ Laurent). Mmes BARLET Stéphanie. WERQUIN Mildred. (Proc de M. HENAUX Christophe). M. GELLEZ Amédée. (Proc de M. TAVERNIER Michel). Mmes DOUTERLUNGNE Marine. MIJUN Peggy. (Proc de M. CANIPET Jérôme). POCLET Dominique. (Proc de Mme LEMAIRE Sabrina). BLONDEAU Nathalie. CASSEZ Laetitia. M. DEBEAUMONT Pierre. (Proc de Mme CABOCHE Cécile). Mme DUBOIS Jeanne-Marie. (Proc de M. SZYSZKA Jacques). M. MARTIN Bernard. Mme LEWILLE Laura. MM. SLEZAK Jimmy. (Proc de M. RUCAR André). GIBOIRE Antoine. Mme ANDRE Laetitia. M. VANDERSTEEN Pascal. Mme MADAU Graziella (Proc de M. RICHARD Frédéric).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MM. THUILLIEZ Laurent. RICHARD Frédéric. CANIPET Jérôme. TAVERNIER Michel. Mmes CABOCHE Cécile. LEMAIRE Sabrina. MM. RUCAR André. HENAUX Christophe. SZYSZKA Jacques. (Départ en cours de séance à 19h15)

Absents : MM. THERY Eric. DEVLEESCHAUWER Nicolas.

Secrétaire de séance : Mme DOUTERLUNGNE Marine

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 29 Juin 2022 le Conseil Municipal a validé le conventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais afin de soutenir l'accès aux vacances des enfants et des adolescents par le biais du dispositif « Développement Séjours Enfants » sur la base de 50 places, au titre de l'année 2023.

Lors de la Commission d'Aides aux Partenaires en date du 28 Mars 2023, la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais a décidé d'accorder l'aide sur la base de 41 places.

Monsieur le Maire propose donc d'ajuster ce dispositif sur la base de 41 places sur l'année 2023.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Publié et affiché
Article L2121.25
Du Code Général
Des Collectivités
Territoriales

REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-062-216202747-20230626-DEL15_26062

Vu l'avis de la Commission « Petite Enfance - Jeunesse » du 20 Juin 2023,

Et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais intitulée « Développement Séjours Enfants » du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 sur la base de 41 places.
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au Budget de la Commune.
- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20230626-DEL15_26062